



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 10 JUIN 2021

Date de convocation :

03/06/2021

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le dix juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Denis OLIVE (pouvoir à William BURGHOFFER), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/46 : ACQUISITION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES DE LANDES - FAMILLE RIVET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a reçu un courrier de la famille RIVET (3 frères) nous indiquant qu'ils souhaitent vendre à l'euro symbolique des parcelles de landes au lieu-dit « Cami de Montalba » leur appartenant, car ne résidant plus sur le département, ils n'ont plus l'occasion de revenir à Ille sur Tet.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée l'acquisition pour l'Euro symbolique, des parcelles cadastrées au lieu-dit « Cami de Montalba et VALLAGRE » en nature de landes :

- Section H n° 16 d'une superficie de 67 a 15 ca
- Section H n° 58 d'une superficie de 33 a 19 ca
- Section H n° 50 pour une superficie de 30 a 65 ca à prendre sur une superficie totale de 61 a 30 ca
- Section H n° 64 pour une superficie de 37 a 03 ca à prendre sur une superficie totale de 74 a 05 ca
- Section I n° 59 pour une superficie de 38 a 39 ca à prendre sur une superficie totale de 76 a 78 ca.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte administratif correspondant et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le Maire rappelle que les frais d'acte d'enregistrement aux Hypothèques resteront à la charge de la commune.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'acquisition pour l'Euro symbolique, des parcelles cadastrées au lieu-dit « Cami de Montalba et VALLAGRE » en nature de landes, Section H n° 16, Section H n° 58, Section H n° 50, section H n° 64, section I n° 59.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 10 juin 2021


William BURGHOFFER
Le Maire,

